
DESTINATAIRES : À tous les médecins, gestionnaires en soins infirmiers et membres du personnel infirmier des urgences hospitalières

EXPÉDITEUR : Christelle Robert, conseillère cadre aux outils cliniques

DATE : 2019-10-14

OBJET : Nouvelle ordonnance individuelle pré-imprimée (OIPi) :

OIPi-731 Réparation d'une lacération cutanée à l'urgence

OIPi-731A Réparation d'une lacération cutanée à l'urgence (version anglaise)

Une nouvelle OIPi « OIPi-731 Réparation d'une lacération cutanée à l'urgence » (version française et version anglaise) est maintenant en vigueur au CISSS de la Montérégie-Ouest. Elle sera disponible à compter du 30 septembre 2019 sur intranet dans la section *Nos Publications et Documents*.

Cette ordonnance standardisée permet de faciliter le suivi et la prise en charge des usagers qui ont reçu un traitement suite à une lacération cutanée. Cette ordonnance pourra être utilisée comme prescription pour le suivi en première ligne.

Elle indique aux usagers les soins et surveillance spécifiques à respecter et permet de leur transmettre des informations afin d'assurer une prise en charge de leur condition.

DÉPLOIEMENT ET ANNULATION

Suite au déploiement de cette OIPi, les outils cliniques anciennement en vigueur seront annulés. Les gestionnaires, avec l'aide des infirmières cliniciennes soutien clinique, sont responsables de **retirer les outils annulés** de leur milieu et de diffuser l'information à leurs équipes.

Annulation d'outils cliniques existants	
Installation(s)	Annulation
Anna-Laberge	Pour le <u>secteur de l'urgence seulement</u> : Ordonnance Point de suture : Urgence / CLSC / Clinique externe Conseils lors de points de suture (2015-06)
Hôpital du Suroît	Ordonnance individuelle pré-établie : Soins associés à la réparation d'une lacération cutanée à l'urgence 2 1200-06-200 (79393)
Hôpital Barrie-Memorial	Ordonnance individuelle pré-établie : Soins associés à la réparation d'une lacération cutanée à l'urgence 2 (2015-02-18) DSIQRA